

COMMUNE DE VERSAUGUES
COMPTE RENDU N° 2012/03 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le VENDREDI 29 JUIN 2012, à Vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles FARNIER, Maire.

Date de Convocation : 19 Juin 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Présents : 08 Nombre de Votants : 10

Etaient présents : Gilles FARNIER, Maire, Régis DEVERCHERE, Annie ANDRE, Adjoint, Louis ACCARY, Patrick BERLAND, Armand BORDE, Eveline DARIEN et Nathalie KRZEMINSKI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés : - Jean-François CHATELLIER donnant pouvoir à Eveline DARIEN – Ludovic DAVID donnant pouvoir à Nathalie KRZEMINSKI

Etait absent excusé : Michel DESCHAINTE

Secrétaire de séance : Régis DEVERCHERE

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures trente et procède à l'appel des présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

1°) - Approuve le compte-rendu de la précédente séance en date du 23 Mars 2012, lequel n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

2°) – **ACCEPTE** de prendre en charge la participation communale aux frais de fonctionnement engagés par la Commune de SAINT-YAN pour 8 enfants originaires de la Commune de VERSAUGUES fréquentant l'école primaire de Saint-Yan, pour une dépense d'un montant total de **Quatre mille huit cent euros (4 800 €)** soit 600 € par enfant, correspondant à l'année scolaire 2011/2012.

3°) – **ACCEPTE** de prendre en charge le remboursement des frais de fonctionnement engagés par le SIVOS du RPI ANZY-MONTCEAUX-VINDECY à hauteur de **Deux mille huit cent trente cinq euros (2 835 €)** payable en **3 trimestrialités de 945 € chacune** pour les 3 enfants originaires de la Commune de Versaugues, fréquentant les écoles publiques maternelle et primaire d'ANZY-LE-DUC pour l'année scolaire 2012-2013.

4°) – **ACCEPTE** de prendre en charge la participation communale de **Trente huit euros (38 €)** aux frais de fonctionnement du gymnase engagés par le SIVOS de MARCIGNY pour les 2 enfants originaires de la Commune de Versaugues (soit 19 € par enfant), fréquentant le C.E.S. Jean Moulin de MARCIGNY, durant l'année scolaire 2012

5°) – **DECIDE** d'allouer à l'Association des Familles du Canton de Paray-le-Monial une subvention de fonctionnement d'un montant de **CINQUANTE EUROS (50 €)**.

6°) – **EMET un avis favorable** à la modification n° 14 des statuts de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial par l'intégration dans la rubrique compétences obligatoires « Aménagement de l'Espace » de la compétence « Organisation en second rang d'un service à la demande en matière de transport non urbain de personnes ».

7°) – **ACCEPTÉ** toutes les dispositions de la convention générale d'occupation du domaine public routier départemental et d'entretien des aménagements, établie entre le Département de Saône et Loire et la Commune de VERSAUGUES, dans le cadre de la gestion de la voirie, avec son annexe reprenant la liste des aménagements implantés sur le domaine public routier départemental,

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces documents.

8°) – **DONNE un avis favorable** afin que la Commune dépende du Centre de rattachement de **MARCIGNY** pour la distribution des secours, dans le cadre de la révision du règlement opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône et Loire.

9°) – **PREND ACTE** du devis établi par les Ets DEBARNOT BARBOTTE de Paray-le-Monial concernant la sonorisation de l'Eglise pour un montant de **1 766.50 € H.T.** Un devis a également été demandé aux Ets PRADET de Marcigny – Non reçu à ce jour.

10°) – **Affaires et questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part d'un devis de **450 € HT soit 538.20 € TTC** effectué par l'Entreprise **BOURGEON TP** pour la création d'un caniveau en béton le long de la propriété MEUNIER, en raison d'inondations fréquentes.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'arrêté préfectoral du 8 Juin 2012 accordant une subvention d'investissement de **5 130 €** pour la réfection de la toiture de l'église, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012.
- Voir le Service Environnement de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial afin d'obtenir des bacs supplémentaires au lieudit « Les Bruyères » (Maisons BACHELLERIE – BACAUD).
- Monsieur le Maire signale que les travaux demandés par TOTALGAZ pour la mise en conformité et la sécurisation de l'implantation de la citerne à gaz, ont été réalisés.
- Prévoir des radiateurs électriques pour la salle polyvalente.
- Un exemplaire du journal d'informations du SMEVOM (N° 15 – Edition 1^{er} semestre 2012) a été remis aux membres du Conseil.
- Un arrêté préfectoral de Saône-et-Loire et de l'Allier a été pris le 6 avril 2012 pour l'adhésion au Syndicat Intercommunal du Charollais Refuge/Fourrière des Communes de : Anzy-le-Duc – Bois-Sainte Marie – Chatelperron - Chavroches – Le Bouchaud – Le Donjon – Le Pin – Liernolles – Loddes – Marcilly-la-Gueurce et Sorbier.

LE QUATUOR « SAO YIN » ET LE CHŒUR DES HOMMES DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS SE PRODUIRONT EN CONCERT EGLISE DE VERSAUGUES

LE VENDREDI 13 JUILLET 2012 à 20 H 30

***TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT INVITÉE
VENEZ NOMBREUX...***

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt et une heures trente*

Fait à Versaugues le 29 Juin 2012
Le maire,
Gilles FARNIER